

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 juin 2014

EGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES - (N° 2043)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 49 (Rect)

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 2

Aux premier et second alinéas de l'alinéa 68, substituer au mot :

« juillet »

le mot :

« octobre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de tenir compte du fait que l'adoption définitive et la publication de la loi ne pourront intervenir avant le 1^{er} juillet comme prévu par l'article 2. Cet amendement prévoit donc un décalage de la mise en œuvre de l'article 2 au 1^{er} octobre ce qui permettra la publication de la loi et de ses décrets d'application ainsi que la bonne prise en compte de cette réforme par la CNAF.